

BMW Group - AIR: 2025-07-23 / 16:05 Concessionnaire :
32711/06 Modèle: Cooper Numéro d'identification du véhicule:
WMWYW310403E66756 Code de développement: F60 Clé de
type: YW31 Type maître: YW31

Véhicule

MINI Cooper, 100kW

WMWYW310403E66756



Code de développement	F60
Couleur	island-blue metallic
Niveau d'intégration réel	F056-18-07-530
Début de la garantie constructeur	11 septembre 2018

Campagnes techniques

Il n'y a pas d'actions/de campagnes.

Informations spécifiques

Il n'y a pas d'actions/de campagnes.

Diagnostic anticipé

 Aucune solution de maintenance n'est disponible pour le diagnostic anticipé.

Contrats de service

Aucun contrat BSI disponible

Informations sur les défauts Atelier/consultation de Service

Aucune information sur les défauts n'est disponible.

Carte de navigation

Remarque : Il n'y a pas d'appareil de navigation dans le véhicule.

 Détails du véhicule

Type de véhicule	Marque	Modèle	Véhicule de tourisme
Carrosserie	Numéro d'identification du véhicule		MINI Cooper GEFZG
	véhicule (7 derniers caractères)		3E66756
	Numéro d'identification du véhicule (17 caractères)		
	Code de développement		
Direction	WMWYW310403E66756		
Moteur	F60		
Numéro de moteur	LL		
Post-traitement des gaz d'échappement	B38C		
Boîte de vitesses	F113H877		
Numéro de boîte de vitesses	EURO6, WLTP, BG, PI/CI, M, N1 I		
Numéro de série de la headunit	MECH		
Système propulseur	0424046ALV		
Niveau d'intégration usine	Aucune headunit ne peut être déterminée.		
Date de production	FRONT		
Usine de production	F056-18-07-530		
Date de livraison	15 août 2018		
Concessionnaire livreur	NEDCAR		
Version pays	16 août 2018		
Code peinture	NEUBAUER PLAISIR, PLAISIR, FR		
Code garnitures	EUR		
Clé de type	C2M		
Type de base	KDE1		
Type maître	YW31		
	YW31		
	YW31		

 Options

Équipements optionnels départ usine:

01AG Grand réservoir de carburant
 01CA Sélection véhicules concernés par COP
 01CB Etendue des mesures CO2

Équipement optionnel monté ultérieurement:

Ce véhicule n'a aucun post-équipement.

01DE Norme antipollution EU6 RDE
 0230 Equipements spécifiques UE
 0249 Volant multifonctions
 0255 Volant sport en cuir
 02PA Antivol de vis de roue
 02QC Roue LM MINI Channel Spoke
 02TF Steptronic av.boîte de vit.double embr.
 02VB Avertisseur de crevaison
 02VC Kit réparation pneu
 0313 Rétroviseur extérieur rabattable
 0316 Commande automatique de hayon AR
 0327 Bandes de capot blanches
 0359 Pack visuel
 0382 Rétroviseur extérieur / bord sup. blanc
 0423 Tapis de sol Velours
 0428 Triangle signalisation et kit de secours
 0450 Réglage en hauteur du siège passager avant
 0473 Accoudoir avant
 0481 Siège sport
 0493 Kit rangement
 0494 Chauffage de siège conducteur/passager
 04C1 Colour Line Carbon Black
 04FD Mécanisme de réglage sièges arrière
 04GV MINI Yours Interior Style Piano Black
 04NE Chauffage des gaz blow-by
 04V9 Pack Excitement MINI
 04VA MINI Driving Modes
 0507 Syst. d'aide au Stationnement AR (PDC)
 0534 Climatiseur automatique
 0544 Régulateur de vitesse avec fonction de freinage
 0548 Tachymètre kilométrique
 0563 Kit éclairage
 05A1 LED Phares antibrouillard
 05A4 Projecteurs LED à fonctionn. étendues
 05AA Feu antibrouillard arriere
 05AS Driving Assistant
 06AC Appel de détresse intelligent
 06AE Teleservices
 06AK Connected Drive Services
 06AP Remote Services
 06FP Radio MINI Visual Boost
 06NM MINI Connected
 06NW Téléphonie avec recharge sans fil
 07GG Connected Media
 07Y0 Salt II
 0854 Version en langue française
 0881 Documentation de bord français
 08KA Interv.vidange d'huile 24 mois/30 000 km
 08R9 Fluide frigorigène R1234yf
 08S3 Verrouillage automatique au démarrage
 08TF Protection piétons active
 0925 Dummy-SALAPA
 09AA Protection peau extérieure
 E070 Batterie de 70 Ah
 POLS Rembourrage tissu

Version de logiciel boîtiers de commande

Historiques du véhicule

Date	Type ...	Kilométrage	Concessionnaire	Récapitulatif
— 30/09/2024	Clé	72927 km	05500	Remote KeyRead

25000	25000	25000	25000
06/2026	06/2026	06/2026	06/2026

		25000
06/2026	06/2026	06/2026

— 27/09/2024 Clé 72514 km 05500 Clé 1

25000	25000	25000	25000
06/2026	06/2026	06/2026	06/2026

		25000
06/2026	06/2026	06/2026

— 23/04/2024 Clé 69498 km 05500 Clé 1

12000			12000
05/2024			05/2024

		38000
05/2024	05/2024	05/2026

— 17/09/2021 Clé 46355 km Clé 0

8000	8000	8000	8000
05/2022	224	224	224

-46 6.3%	3700	8000
		05/2022

— 17/09/2021 Maintenance 46355 km 05500 Automatique

NEUBAUER
PLAISIR,
PLAISIR

8000	8000	8000	8000
04/2022	04/2022	04/2022	04/2022

08/2021 ✓	3700	8000
		04/2022

— 17/09/2021 Réparation 46355 km 05500 Tâche

NEUBAUER
PLAISIR,
PLAISIR

— Tâche

Description :

Est considéré comme visite répétée : Non

Propos du client :

Estimation de la prestation a 150 euros ttc

Local

1 VT

Valeur de travail | -

Service prestations standard

Pack | 0000105

Service prestations standard

2

Valeur de travail | 00 00 105

Service liquide de frein
Pack | 0000618

Service liquide de frein 8
 Valeur de travail | 00 00 618
 liquide de frein DOT4 LV, faible viscos. 1
 Pièce | 83132405977

— 05/10/2020 Réparation 33033 km 05500 Tâche
 NEUBAUER
 PLAISIR
 PLAISIR ,
 PLAISIR

— Tâche

Description :
 Est considéré comme visite répétée : Non
 Propos du client :

Contrôle fin de garantie Local 12 VT
 Valeur de travail | -

— 18/05/2020 Clé 26330 km 05500 Clé 1

					
220			220		28000
08/2020			73	08/2021	08/2022

— 18/05/2020 Maintenance 26330 km 05500 Automatique
 NEUBAUER
 PLAISIR ,
 PLAISIR

					
220			220		28000
07/2020			07/2020	07/2021	07/2022
✓			✓		

— 18/05/2020 Réparation 26330 km 05500 Tâche
 NEUBAUER
 PLAISIR
 PLAISIR ,
 PLAISIR

— Tâche

Description :
 Est considéré comme visite répétée : Non
 Propos du client :

ESTIMATION Local 1 VT
 Valeur de travail | -

Service prestations standard
 Pack | 0000105

Service prestations standard 2
 Valeur de travail | 00 00 105

Service huile moteur

Pack | 0000610

Service huile moteur 3
 Valeur de travail | 00 00 610

!!! unknown BMW-Id MOBIL Huile moteur Mobil 5W30 Longlife04Local 4.5
 !!!
 Pièce | MOBIL

Kit cartouche de filtre à huile 1
 Pièce | 11428593186

Service microfiltre

Pack | 0000616

Service microfiltre 2
 Valeur de travail | 00 00 616

Jeu microfiltres/filtre à charbon actif 1
 Pièce | 64316835405

— 03/09/2018 Maintenance 3 km 46544 GEFCO Manuel
 France SAS,
 POISSY

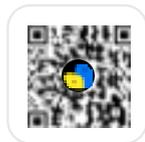




MINI

VIN **WMWYW310403E66756**

Essence



Généré le 23/07/2025

Scanne pour obtenir le rapport complet

K ilométrage

✓ Tout a l'air bien

Statut légal

✓ Tout a l'air bien

Dommage

✓ Tout a l'air bien



+36

Sources de données

Nous avons vérifié plus de 900 sources de données dans 40 pays



Les partenaires
Ce rapport se base sur

Vol

Le véhicule est-il actuellement signalé comme volé ? A-t-il été volé par le passé ? A-t-il été retrouvé ?



Aucun problème détecté

Nous n'avons trouvé aucune indication démontrant que le véhicule ait été volé.



Note

Bases de données policières. Vérification des véhicules volés effectué dans 11 pays : 5

Voici ce que nous avons vérifié :



Actuellement déclaré volé

✓ Aucun enregistrement trouvé



Volé par le passé

✓ Aucun enregistrement trouvé

Nous n'avons pas trouvé d'historique de vol pour ce véhicule.

Base de données de la police sur les véhicules volés – vérification effectuée en :

France Slovaquie Slovénie Italie Tchèque Roumanie Hongrie Danemar k Canada États-Unis
 Suède

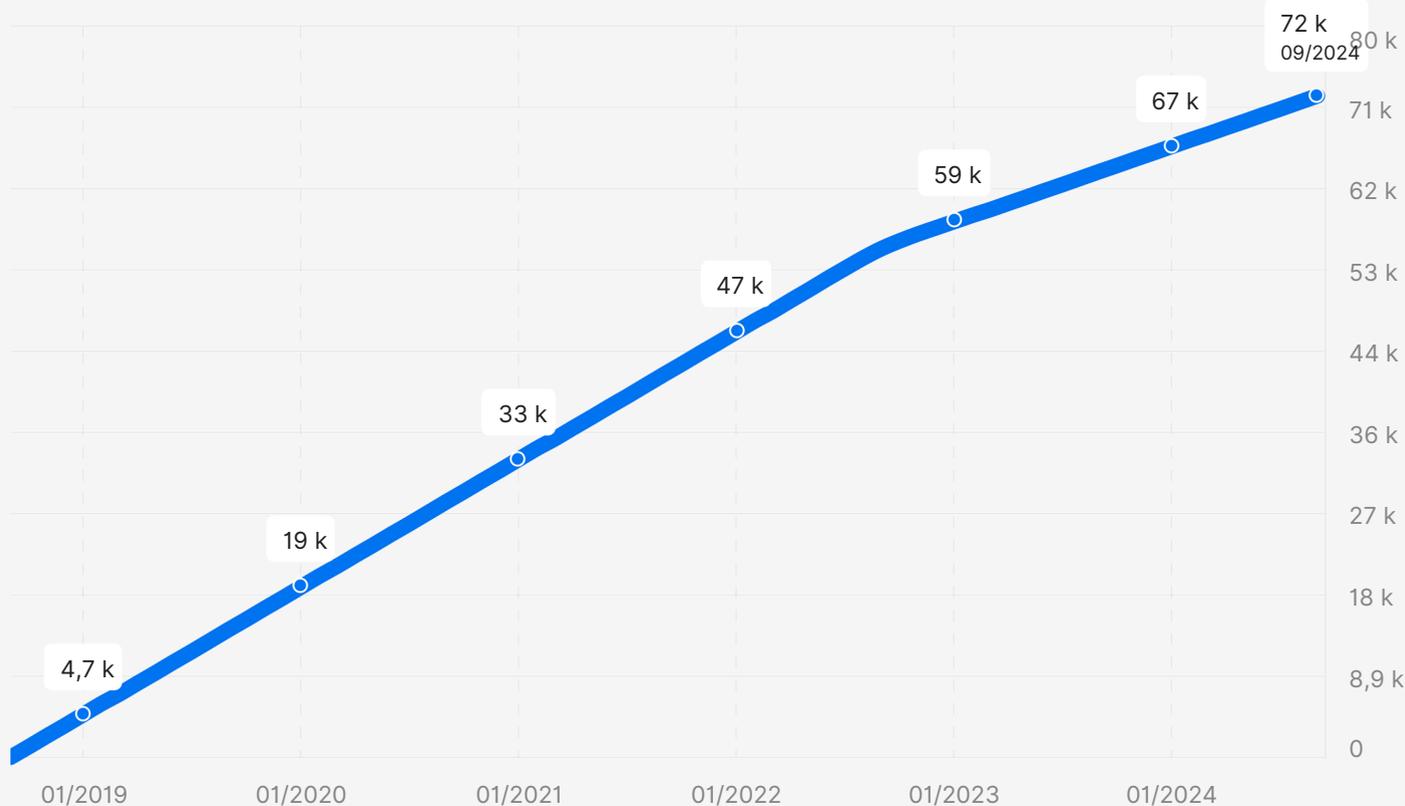
Kilométrage

Y a-t-il des signes de compteur kilométrique trafiqué ou des différences ?



Note

Dernier kilométrage connu : 72 348 km



Avertissement : ce graphique représente une tendance estimée du kilométrage. Bien qu'il soit basé sur les relevés de kilométrage réels disponibles pour ce véhicule, il y a des manques car toutes les entrées de kilométrage ne sont pas enregistrées de manière uniforme. Pour tenir compte de ces points de données manquants, nous appliquons un modèle d'analyse de données exclusif qui prédit l'évolution probable du kilométrage entre les entrées enregistrées. Cela permet d'obtenir une image plus complète de l'utilisation du véhicule au fil du temps.

Statut légal

Le véhicule a-t-il passé le contrôle technique ? A-t-il été marqué comme mis à la casse ?

- ✓ Aucun problème détecté
- Aucune information sur le statut juridique de ce véhicule n'a été trouvée.

Juridique

✓ = Contrôle technique ✓ Aucun enregistrement trouvé Pas d'enregistrement de contrôle technique trouvé

↻ = Épave ✓ Aucun enregistrement trouvé Rien n'indique que le véhicule a été déclaré comme épave

Dompage

Cette section t'aide à comprendre si le véhicule a été endommagé ou s'il a été expertisé suite à des dommages, ainsi que les estimations de coûts enregistrées (si disponibles).

✓ Aucun problème détecté

Registre des dommages



Des inexactitudes peuvent parfois se produire, surtout lorsqu'on vérifie des véhicules plus anciens. Les ateliers de réparation clandestins peuvent déguiser illégalement les défauts et dommages d'un véhicule. Parfois, même les plaques VIN d'un véhicule peuvent être remplacées. Nous avons diverses méthodes pour détecter ces infractions, mais il est impossible de fournir une garantie à 100%.

Catastrophes naturelles

Le véhicule a-t-il été localisé dans la zone d'une catastrophe naturelle ?

✓ Aucun problème détecté
Le véhicule ne s'est pas trouvé dans la zone d'une catastrophe naturelle

Émissions

Combien d'émissions de CO₂ les véhicules de ce modèle/année produisent-ils ?

 Avis de carVertical
Les émissions de ce véhicule sont dans la moyenne. Il sera sans doute soumis aux taxes standard sur les émissions.

Émissions de CO₂

Émission de Co₂ g/km

Émissions CO₂ de ton véhicule **132 g/km** Classe **B**

Jusqu'à 120

120 - 140

140 - 155

155 - 165

165 - 190

190 - 225

225 +

L'assurance complémentaire est souscrite par Synergie auprès de Gasamliano Insurance, Société d'Assurances dont le siège est Msida Road, Gzira GZR 1405, Malta. Synergie (RCS 378 183 594 APE 6722), Société de Courrage d'Assurances ayant son siège social à Lille 59041, Espace Carrot, 15 ter rue des Jardins, inscrit auprès de l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 024 059. Synergie dispose d'une Garantie Financière et d'une Assurance Responsabilité Professionnelle souscrites conformément aux dispositions des articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances. Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service médiation de Synergie, 15 ter rue des Jardins, 59041 Lille cedex, téléphone 03 59 560 578.

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution : ACPFR - 61, rue Talbot, 75436 Paris Cedex 09.

VEHICULE DE REMPLACEMENT EN CAS DE VOL

En cas de vol de votre véhicule, nous prenons en charge les frais de location d'un véhicule de remplacement pour une durée maximum de 30 jours. Notre prestation, plafonnée à 800 € par vol, sans reconstitution de garantie, est limitée à 80% du montant TTC des frais de location engagés.

La période de prise en charge des frais de location d'un véhicule de remplacement commence le jour du vol et se termine le jour où le véhicule est retrouvé, ou au plus tard 29 jours après la date du vol si le véhicule n'est pas retrouvé entre-temps. Le remboursement est effectué au vu de l'original d'une facture acquittée et de l'avis de découverte du véhicule volé établi par les autorités compétentes ou d'une attestation sur l'honneur de non découverte du véhicule volé.

VEHICULE DE REMPLACEMENT EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident entraînant une immobilisation de votre véhicule de plus de 24 heures ou une réparation nécessitant plus de 6 heures de main d'œuvre (le rapport d'expertise faisant foi), nous prenons en charge les frais de location d'un véhicule de remplacement pour une durée maximum de 7 jours. Notre prestation est plafonnée à 200 € par accident, sans reconstitution de garantie.

Le nombre de jours de location pris en charge est fonction du temps de réparation nécessaire, tel que déterminé par le rapport d'expertise: 8 heures = 1 jour, 12 heures = 2 jours, 16 heures = 3 jours, 20 heures = 4 jours, 24 heures = 5 jours, 28 heures = 6 jours, 32 heures = 7 jours. Le remboursement est effectué au vu de l'original d'une facture acquittée et d'une copie du rapport d'expertise mentionnant le nombre de jours d'immobilisation.

RAPATREMENT DES PERSONNES EN CAS DE VOL

En cas de vol de votre véhicule à plus de 200 kilomètres de votre domicile, si vous décidez de poursuivre votre voyage, à l'intérieur de l'Union Européenne, ou si vous souhaitez repartir, notre compagnie nous prenons en charge les billets de train en 1^{ère} classe, ou lorsque le trajet est supérieur à 1 000 kilomètres les billets d'avion en classe économique, pour vous-même et les personnes vous accompagnant, dans la limite du nombre de personnes figurant sur la carte grise. Nous prenons également en charge vos frais d'hébergement pour une nuit, au prix maximum de 60 € TTC par personne, à concurrence du nombre de personnes figurant sur la

carte grise. Le remboursement est effectué au vu des originaux des factures acquittées. Notre prestation, plafonnée à 800 € par vol, sans reconstitution de garantie, est limitée à 80% du montant TTC des frais engagés. Nos engagements peuvent être réduits si vous bénéficiez d'autres garanties complémentaires du même type.

REMBOURSEMENT DE FRANCHISE EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident responsable, nous remboursons la franchise attachée aux garanties Dommages accidentiels classée à la charge de l'assuré par son assureur principal, à condition que le véhicule soit réparé chez le concessionnaire ou le véhicule a été acheté. Nous prenons en charge le montant de la franchise après remboursement du dommage par l'assureur principal, dans la limite de 500 € par sinistre. Le remboursement est effectué au vu de la facture des réparations et du justificatif détaillé du règlement de l'assureur faisant apparaître le montant de la franchise appliquée.

INDENNISATION SI LE VEHICULE VOLÉ N'EST PAS RETROUVE

Si votre véhicule volé n'est pas retrouvé, nous vous versons une indemnité dont le montant dépend de l'âge du véhicule, calculé à partir de la date de l'1^{ère} mise en circulation figurant sur la carte grise du véhicule. La garantie n'est acquise qu'en cas de vol de votre véhicule qui, non retrouvé, a fait l'objet d'une immatriculation partielle par la Compagnie d'Assurance qui vous assure contre le vol.

a) Pour les véhicules de moins d'un an à la date du vol,

la garantie donne droit au remboursement de la différence entre la valeur d'achat du véhicule disparu (prix du véhicule figurant sur la facture d'achat, y compris les options, hors produits et services accessoires, et déduction faite des remises éventuellement consenties) et la valeur à dire d'expert du véhicule au jour du vol, à condition que vous n'achetiez un véhicule neuf dans le même réseau distributeur que celui où vous avez acheté le véhicule volé. Cette indemnité est plafonnée à 15 000 € et ne peut excéder 50% du montant de la valeur d'achat du véhicule disparu. Le cumul de nos indemnités et de celles de votre assureur ne peut être supérieur à la valeur d'achat du véhicule volé. Nos engagements contractuels peuvent être réduits si vous bénéficiez d'une garantie valeur conventionnelle ou d'autres garanties complémentaires. OPTION: vous avez la possibilité de remplacer la garantie décrite au paragraphe précédent par le versement d'une indemnité forfaitaire, plafonnée à 6 000 €, égale à 10% de la valeur d'achat du véhicule disparu, à condition que vous rachetiez le véhicule neuf chez le concessionnaire auquel vous avez acheté le véhicule volé.

b) Pour les véhicules d'un an et plus à la date du vol,

la garantie donne droit à une indemnité, plafonnée à 6 000 €, égale à un pourcentage de la valeur à dire d'expert du véhicule au jour du sinistre. Ce pourcentage est égal à 20%, pour un véhicule de moins de 4 ans et 30%, pour un véhicule de 4 ans et plus. Le cumul de nos indemnités et de celles de votre assureur ne peut être supérieur à la valeur d'achat du véhicule volé. Nos engagements contractuels peuvent être réduits si vous bénéficiez d'une garantie valeur conventionnelle ou d'autres garanties complémentaires. Pour les véhicules d'un an et plus, nous remboursons la franchise figurant à votre contrat d'assurance principal dans la limite de 400 €.

c) Cas particulier : pour les véhicules en location longue durée, nous ne sommes point d'achat, ou en crédit-bail, la garantie décrite ci-dessus est remplacée par une indemnité forfaitaire, plafonnée à 6 000 €, égale à 10% de la valeur à dire d'expert du véhicule au jour du sinistre, quel que soit l'âge du véhicule, à condition que vous rachetiez un véhicule neuf chez le concessionnaire auquel vous avez acheté le véhicule volé.

TERRITORIALITE

Nos garanties sont valables dans les pays de l'Union Européenne.

DUREE DES GARANTIES

Les garanties sont acquises à compter de la date de signature du présent contrat (voir les conditions particulières au recto du présent document) pour une période d'un an. Le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an, moyennant une cristallisation annuelle de 98 € toutes taxes comprises, sauf résiliation par courrier au moins deux mois avant la date anniversaire du contrat par l'une ou l'autre des deux parties. La cotisation annuelle est payable d'avance. Son non-paiement au terme fixé entraîne la suspension des garanties. Si le véhicule objet du présent contrat est vendu, les garanties ne sont pas acquises au nouveau propriétaire, sauf en cas de levée de l'option d'achat d'un contrat de crédit-bail ou de location longue durée par vous-même.

DECLARATION DES SINISTRES

TOUT VOL DOIT ÊTRE DECLARÉ DANS UN DELAI DE 48 HEURES, TOUT ACCIDENT DANS UN DELAI DE 15 JOURS, par téléphone au 39 09 ou par courrier adressé à Synergie-Eurodatacar 59041 Lille Cedex.

INDENNISATION DES SINISTRES - PIÈCES À PRODUIRE

Vous disposez de 90 jours à compter de la date du sinistre pour transmettre à Synergie-Eurodatacar les documents et justificatifs nécessaires à la constitution de votre dossier : procès-verbal de police en cas de vol ou constat amiable en cas d'accident, et en cas d'indemnisation pour un véhicule volé et non retrouvé, attestation sur l'honneur de non découverte du véhicule volé, rapport d'expertise, justificatif détaillé du règlement de l'assureur principal, facture d'achat du véhicule volé, facture d'achat du nouveau véhicule. Vous êtes indemnisés dans un délai maximum de 30 jours après constitution complète du dossier.

EXCLUSIONS ET DÉCHÉANCE

Ne peuvent bénéficier des présentes garanties : les véhicules de collection ou de compétition, les véhicules de plus de 3,5 tonnes, les engins de chantier et de manutention, les véhicules à deux roues. Nos engagements concernent exclusivement le véhicule marqué objet du présent contrat et ne peuvent, en aucun cas, être reportés sur un autre véhicule. Les véhicules non assurés (notamment défaut de contrat, suspension pour non-paiement, fausse déclaration, absence de garantie vol) ne peuvent bénéficier de nos garanties.

En cas de fraude, imprudence manifeste ou déclaration inexacte, vous serez déchu de tous vos droits, Synergie-Eurodatacar se réservant la faculté d'engager des poursuites.

GRUPE

EURODATACAR MARQUAGE ANTIVOL

3909 Service 0,50 €/min
* prix appel

Espace Carnot · 59041 Lille cedex
www.eurodatacar.fr

Nous avons le plaisir de vous adresser...

- 1 L'attestation d'inscription de votre véhicule au fichier ARGOS.
- 2 Votre carte EURODATACAR qui justifie du marquage de votre véhicule et de son inscription au fichier central pour une durée de 6 ans.
- 3 Le pochoir à remettre à votre concessionnaire pour qu'il effectue le marquage de votre lunette arrière (ne concerne pas les véhicules à deux roues).

groupe
EURODATACAR
MARQUAGE ANTIVOL

ATTESTATION

Nous certifions que le véhicule immatriculé :

FA-608-GP

est enregistré dans notre fichier informatique et que les données nécessaires à son identification ont été transmises au GIE ARGOS, conformément au cahier des charges de SRA.

3909 Service 0,50 €/min
* prix appel

EURODATACAR · Centre informatique
Espace Carnot · 59041 Lille cedex
www.eurodatacar.fr

HARLOT NATHALIE

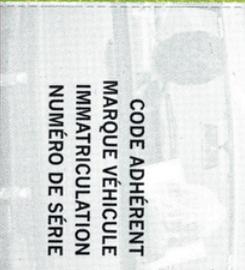
22 ALLEE DE VERSAILLES
78280 GUYANCOURT



2

groupe
EURODATACAR
MARQUAGE ANTIVOL

CARTE D'ADHÉRENT



CODE ADHÉRENT
MARQUE VÉHICULE
IMMATRICULATION
NUMÉRO DE SÉRIE

THZD05200
MINI
FA-608-GP
MMWY0310403EE00756

3909 Service 0,50 €/min
* prix appel

WWW.EURODATACAR.FR

3

groupe
EURODATACAR
MARQUAGE ANTIVOL

POCHOIR

Le numéro d'immatriculation doit impérativement être marqué sur la lunette arrière de votre véhicule.



Votre concessionnaire en effectuera gratuitement le gravage à l'aide de ce pochoir.
(ne concerne pas les véhicules à deux roues)

3909 Service 0,50 €/min
* prix appel

WWW.EURODATACAR.FR

GROUPE EURODATACAR
MARQUAGE ANTIVOL

Espace Carnot
15 ter, rue des Jardins
59041 Lille cedex
www.eurodatacar.fr

GROUPE EURODATACAR
MARQUAGE ANTIVOL

GROUPE EURODATACAR
MARQUAGE ANTIVOL



Cette carte atteste de l'enregistrement de votre véhicule au fichier central.
Elle est strictement personnelle. Nous vous conseillons de la conserver
sur vous et non dans votre véhicule.

En cas de vol de votre véhicule, téléphonez sans tarder au **3909**

Service 0,50 € (taxe
à l'appel)

Si vous déménagez ou vendez votre véhicule, informez-nous pour que
nous actualisions les données du fichier.

POCHOIR LUNETTE ARRIÈRE

Espace Carnot - 59041 Lille cedex

ORIGINAL Facture Client - Mécanique PLAISIR

N° de client : 042943
N° de facture : 1AC074383
Date de facture : 27/09/2024
Date d'échéance : 27/09/2024
Mode de règlement : ESP/CHQ/CB/MIR
N° TVA intracomm. :
N° de donneur d'ordre :

Marque / Modèle	N° Immat/VIN	Kilométrage/Date de mise en service	N° Entrée/Ordre de réparation
MINI		72514	/173RO
Cooper	WMWYW310403E66756	11/09/2018	1095165

Référence	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Remise %	Montant H.T.	T.V.A. %	Montant T.T.C.
(TB) MC010000006	(MO) Réaliser un test véhicule	VT	4,00	15,97		63,88	20,00	76,66
(TB) MC016121528	(MO) Maintien de la tension du réseau de bord	VT	1,00	15,97		15,97	20,00	19,16
(TB) MC010011276	(MO) Vidange d'huile dans la boîte de vitesses à double embrayage (DKG)	VT	10,00	13,54		135,40	20,00	162,48
(TB) MC016100730	(MO) Programmer / coder le(s) boîtier(s) électronique(s)	VT	4,00	15,97		63,88	20,00	76,66
(TB) MC016100780	(MO) Poursuivre le test et effectuer un effacement	VT	2,00	13,54		27,08	20,00	32,50
(TB) MC0101400002	(MO) Essai routier	VT	4,00	13,54		54,16	20,00	64,99
(PO) 83225B3AC81	DCTF 2	Pièce	4,00	23,75		95,00	20,00	114,00
(PO) 28008486555	Jeu de bouchons filetés	Pièce	1,00	11,96		11,96	20,00	14,35
ME99ERD	(MO) Recyclage des déchets		1,00	3,50		3,50	20,00	4,20
Sous-total						470,83		565,00

POUR VOTRE INFORMATION

Nos prestations sont réalisées et facturées selon le tarif barémé BMW GROUP France, sauf si mention contraire

Nous vous remercions de votre confiance.
Bonne route.

Conditions de règlement sous 30 jours.
En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40 euros.

Merci de faire parvenir votre règlement à l'ordre de SORAVIA à l'adresse suivant :
NEUBAUER LE CHESNAY Service comptabilité
46-48 RUE MOXOURIS
78 150 LE CHESNAY



TP = Temps passé en VT (12 VT=1 Heure)
TB = Temps barémé constructeur en VT (12 VT=1 Heure)
MO = Main d'oeuvre

TE = Travaux extérieurs PO = Pièce d'origine constructeur
PR = Pièce de réemploi PM = Pièce autre marque
RD = Participation au recyclage des déchets

Catégorie taux horaire: T1=Régime général: 13,54 HT€/VT - T2=Régime optionnel: 14,52 HT€/VT - T3=Haute technicité: 15,97 HT€/VT

Date du contrôle technique

Votre Conseiller Service Enzo DUPUIS

Conditions de paiement : Comptant

Coupon à joindre avec votre règlement

N° de client : 042943
N° de facture : 1AC074383
Date de facture : 27/09/2024
Date d'échéance : 27/09/2024
Mode de règlement : ESP/CHQ/CB/MIR
Total T.T.C. 565,00

Taux T.V.A. %	Montant H.T.	Montant TVA	Montant T.T.C.
20,00	470,83	94,17	565,00

Domiciliation BQ : VDS SDC PARIS 2 (05687)
IBAN : FR52 3000 2056 8700 0006 0014 263
BIC : CRLYFRPP

Total T.T.C. 565,00
Acompte 0,00
Net à payer (EUR) 565,00



Relevé d'Atelier n° 0076/473422
 B.T. n° 0065
 du 15/06/2024

N° de Commande Internet 17177324 Non payée

EAN : 2010004734229

Parking: PARKING MAGASIN

Votre centre NORAUTO MAUREPAS COIGNIERES CENTRE COMMERCIAL PARIS WEST ANGLE RUE GALOIS CD 13 78310 MAUREPAS Tel : 0130667040 Attestation de Capacité de Catégorie V n° 278025-R2	Votre véhicule: MINI MINI COUNTRYMAN Cooper FA608GP Date M.E.C. : 11/09/2018 N° clé : 29	Vos coordonnées [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
--	---	--



Votre ordre de réparation a été établi avec



PATRICIO a réalisé la prestation sur votre MINI MINI COUNTRYMAN Cooper

ENTRETIEN : 285,00 € TTC

Référence	Description	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Qté	Montant TTC
REVISION 0000	DES 60000 KM (FAIT A 0 KM)	237,50	285,00	1	285,00
	- VIDANGE ESS HUILE NORAUTO (INCLUS)			1	Inclus au Forfait
	- MONTAGE FILTRE À HUILE			1	
	- MONTAGE FILTRE À AIR			1	
	- MONTAGE FILTRE D' HABITACLE			1	
	- MONTAGE BOUGIES			1	
	- Lecture électronique moteur (si vidange ou entretien)			1	
	- DIAG ECOCONTROLE 5 GAZ ESSENCE(REVISION)			1	
	- CONTROLES NIVEAU 1 ESSENCE			1	
	- CONTROLES NIVEAU 2 ESSENCE			1	
	- CONTROLES NIVEAU 3 ESSENCE			1	
	- CONTROLES NIVEAU 4 ESSENCE			1	
2023531	H.NOR.5W30 C3 504/507LL04FORF			1	Inclus au Forfait
2198501	1BOUGIE BOSCH 0242145555			3	Inclus au Forfait
67284	FILTRE HUILE NORAUTO 2032			1	Inclus au Forfait
2391017	FILTRE AIR NORAUTO 3095			1	Inclus au Forfait
81752	F.HABIT MANN-FILTER CUK23015-2			1	Inclus au Forfait

CLIMATISATION : 129,95 € TTC

Référence	Description	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Qté	Montant TTC
2180896	Entretien climatisation avec gaz R-1234yf (contrôle climatisation inclus)	108,29	129,95	1	129,95

ELECTRICITÉ, DÉMARRAGE : 79,85 € TTC

Référence	Description	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Qté	Montant TTC
379361	Supplément montage batterie en atelier pour véhicules Start&Stop	9,96	11,95	1	11,95
2273340	Montage batterie dans nos ateliers (pièces non incluses)	42,46	50,95	1	50,95
9472	SUP. DÉPOSE D'ÉLÉMENTS (OU MEMORY SAVER)	14,13	16,95	1	16,95

FREINAGE : 72,95 € TTC

Référence	Description	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Qté	Montant TTC
9354	Purge et remplacement du liquide de frein (liquide de frein inclus)	60,79	72,95	1	72,95



DIVERS : 172,99 € TTC

Référence	Description	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Qté	Montant TTC
9194	ENVOI SMS GRATUIT		0,00	1	0,00
2213193	BATTERIE NORAUTO 51	144,16	172,99	1	172,99

Batterie n. garantie 3 ans à partir de la date d'achat (cf. pass. batterie)

Total HT (20,00%)	617,28 €
Total TVA (20,00%)	123,46 €
Total TTC	740,74 €

Les prochaines étapes de votre entretien

- votre prochain entretien sera a realiser a l'une des conditions suivantes :
 - a l'allumage de votre témoin (si équipé)
 - ou à la prochaine étape prévue par le constructeur (voir carnet d'entretien).
- le remplacement de votre liquide de frein se fait tous les 2 an(s).
- la verification ou le remplacement de votre fap se fait tous les 240000 km

Observations, Garanties et Avantages

CONDITIONS DE GARANTIE :

POUR TOUTE MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE, MERCI DE VOUS RAPPROCHER AU PREALABLE D'UN CENTRE NORAUTO.

Observations et conseils

Gaz utilisé pour la climatisation : r-1234yf
 Vous avez droit sur cette voiture à 3 mises à niveau d'huile gratuites (huile norauto) avant la prochaine vidange et sur présentation de la facture Dans les centres norauto

- 1 ère mise à niveau d'huile. km: date:
- 2 ème mise à niveau d'huile. km: date:
- 3 ème mise à niveau d'huile. km: date:

Veillez à respecter les préconisations d'entretien spécifiques à votre véhicule, Notamment :

- la préconisation d'entretien du véhicule (en kilométrage ou année)
- le remplacement des courroies de : distribution et accessoires - start & stop
- l'entretien du filtre à particules (fap ou dpf)(si véhicule équipé)
- les niveaux des additifs adblue et fap (si véhicule équipé)
- date de validité du kit de réparation crevaison (si véhicule équipé)

 Prestation entretien climatisation garantie 6 mois

Points de contrôle validés ne nécessitant pas d'intervention

Freinage

NIVEAU LIQUIDE DE FREIN APRES TRAVAUX	BON
---------------------------------------	-----

Pneumatique

ETAT PNEUS AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
ETAT PNEUS ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT





Points de contrôle validés ne nécessitant pas d'intervention

Pneumatique

MISE A PRESSION ROUE DE SECOURS	ROUE DE SECOURS : 2	
SERRAGE DES ROUES	FAIT	
PERMUTATION ROUES AV/AR SUR 4X4	NON - 4X2	
CONTROLE VISUEL GEOMETRIE	BON	

Freinage av

CONTR. PLAQUETTES DE FREINS AVANT	GAUCHE BON ETAT + de 5mm	DROITE BON ETAT + de 5mm
CONTR. DISQUES DE FREINS AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
ETRIERS AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
FLEXIBLES AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT

Freinage ar

CONTR. PLAQUETTES DE FREINS ARRIERE	GAUCHE BON ETAT + de 4mm	DROITE BON ETAT + de 4mm
CONTR. DISQUES DE FREINS ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
ETRIERS ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
FLEXIBLES ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
ÉTAT TAMBOURS	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
CYLINDRES DE ROUE AR	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
MACHOIRES	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
CABLES DE FREIN AR	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT

Rotules av

ROTULES DE DIRECTION	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
ROTULES AXIALES	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
ROTULES DE SUSPENSION INFÉRIEURS	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
ROTULES DE SUSPENSION SUPÉRIEURES	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
SILENT BLOCS BARRES STABILISATRICES	BON ETAT	
SILENT BLOCS TRIANGLE SUSP. AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
BIELLETTES DE BARRE STABILISATRICE	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT

Amortisseur av

ETAT VISUEL AMORTISSEURS AV (OU SPHERES)	PAS DE FUITE	
JEU COUPELLES AMORTISSEURS AVANT	BON ETAT	

Amortisseur ar

ETAT VISUEL AMORTISSEURS AR (OU SPHERES)	PAS DE FUITE	
--	--------------	--

Roulements

ROULEMENTS AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
ROULEMENTS ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT

Transmission

TRANSMISSIONS AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
SOUFFLETS AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
TRANSMISSIONS ARRIERE	GAUCHE PAS DE TRANS. AR	DROITE PAS DE TRANS. AR.
SOUFFLETS ARRIERE	GAUCHE PAS DE SOUFL. AR.	DROIT PAS DE SOUFL. AR.
ETAT SOUFFLETS DE CREMAILLERE	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT

Refroidissement

ETAT DU LIQU. DE REFR. MOTEUR THERMIQUE	ETAT BON ETAT (PH 6.5-8)	
VISUEL REFROI. DURIT-RADIAT. (SI APPAR.)	DURITES BON ETAT	RADIATEUR BON ETAT
NIVEAU DU LIQU. DE REFR. MOT. THERMIQUE	NIVEAU BON	FUITE PAS DE FUITE

Circuit de charge

CHARGE ALTERNATEUR	BONNE	
--------------------	-------	--



Points de contrôle validés ne nécessitant pas d'intervention

Circuit de charge

MISE EN VEILLE 10' DES CALCULATEURS	FAIT	
-------------------------------------	------	--

Vidange moteur

TYPE DE VIDANGE	GRAVITATION	
-----------------	-------------	--

Echappement

CONTROLE VISUEL ECHAPPEMENT	BON ETAT	
ETAT FIXATION ECHAPPEMENT	BON ETAT	

Analyse eco-contrôle (5 gaz)

ETAT SYSTÈME D'INJECTION (ESS)	BON ETAT (vert)	
ETAT PULVÉ. DES INJECTEURS (ESS)	BON ETAT (vert)	
ETAT QUALITÉ DE REMPLISSAGE (ESS)	BON ETAT (vert)	
ETAT SYSTÈME DE DÉPOLLUTION (ESS)	BON ETAT	
ETAT COLMATAGE ECHAPPEMENT (ESS)	BON ETAT	

Visibilité

AMPOULES CODES	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES ROUTES	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES VEILLEUSES AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES CLIGNOTANTS AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES FEUX DE JOUR	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES ANTIBROUILLARDS AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES VEILLEUSES ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES CLIGNOTANTS ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES FEUX DE BROUILLARD ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES FEUX STOP	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULE 3ÈME FEU STOP	BON ETAT	
AMPOULES FEUX DE REcul	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
AMPOULES ECLAIRAGE PLAQUE ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
ETAT OPTIQUES AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
ETAT FEUX AVANT	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
ETAT VITRES DES PHARES	GAUCHE BON ETAT	DROITE BON ETAT
ETAT FEUX ARRIERE	GAUCHE BON ETAT	DROIT BON ETAT
RETRO ET GLACE EXTERIEUR GAUCHE	RETRO BON ETAT	GLACE BON ETAT
RETRO ET GLACE EXTERIEUR DROIT	RETRO BON ETAT	GLACE BON ETAT
EFFICACITÉ ESSUIE GLACE ARRIERE	BON ETAT	
EFFICACITÉ ESSUIE GLACE AVANT	BON ETAT	
NETTOYAGE PARE BRISE	FAIT	

Electronique

DIAGNOSTIC ÉLECTRONIQUE	FAIT	
-------------------------	------	--

Entretien boîte de vitesses et/ou pont

VISUEL ETANCHÉITÉ BOITE ET PONT	PAS DE FUITE	
---------------------------------	--------------	--

Divers

AVERTISSEUR SONORE	OK	
AVERTISSEUR LUMINEUX + "WARNING"	OK	
ETAT PLAQUES D'IMMATRICULATION ARRIERE	BON ETAT	
ETAT PLAQUES D'IMMATRICULATION AVANT	BON ETAT	
REMISE À 0 IND. MAINTENANCE	FAIT	
RÉINITIALISATION ANALYSEUR D'HUILE	FAIT	





Points de contrôle validés ne nécessitant pas d'intervention

Divers

RANGEMENT ECROU ANTIVOL APRES TRAVAUX	PAS D ANTIVOL	
---------------------------------------	---------------	--

Clim - contrôles avant intervention

BASSE PRESSION MOTEUR À L'ARRÊT DÉCLENCHEMENT DU COMPRESSEUR TEMPERATURE AVANT INTERVENTION	OK (Bonne pression) SE DÉCLENCHE : Oui TEMPERATURE : TEMPERATURE °C : 10	
TEMPÉRATURE BOUTEILLE FILTRANTE ETAT BOUTEILLE FILTRANTE DÉCISION APRÈS CONTROLES R1234YF FONCT. VENTIL. CONDENSEUR ETAT VISUEL DES DURITES DE CLIM BASSE PRESSION HAUTE PRESSION	T° ENTRÉE IMPOSSIBLE IMP(non accessible) OK pour entretien BON ETAT BON ETAT BONNE BONNE	T° SORTIE : IMPOSSIBLE

Clim - manipulation de fluide

POIDS DU FLUIDE MESURÉ -ENTRETIEN 1234YF	POIDS EN GRAMME MESURE GRAMMES : 258	
POIDS DU FLUIDE INJECTÉ ENTRETIEN 1234YF	POIDS EN GRAMME MESURE GRAMMES : 480	

Clim - contrôles après intervention

ETANCHEITE EMBOUTS DE SERVICE TEMPERATURE APRES INTERVENTION	BON ETAT TEMPERATURE : TEMPERATURE °C : 5	
---	--	--

Compartment moteur

TAUX HUMIDITÉ LIQUIDE DE FREIN NIVEAU LIQUIDE DE FREIN (OU LIQ.CITROEN) CONTROLE VISUEL FAISCEAU D'ALLUMAGE MISE A NIVEAU LIQUIDE LAVE GLACE NIVEAU DU LIQUIDE DE DIRECTION ASSISTÉE VISUEL COURROIES (SAUF DISTRI) CONTROLE NIVEAU HUILE MOTEUR (APRES TX)	BON BON BON ETAT FAIT NIVEAU BON BON ETAT 10' APRÈS TRAVAUX FAIT	
---	--	--



NORAUTO EST A VOTRE ECOUTE



Par téléphone au 0820 85 85 85
du lundi au samedi de 9h00 à 18h00 (0,10€/appel + prix appel)



Par e-mail ou consultez notre FAQ
sur norauto.fr 7j/7 et 24h/24

Informations à destination des clients professionnels :

Paiement comptant sans escompte.

Taux des pénalités de retard : trois fois le taux de l'intérêt légal.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard : 40 €.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE. A BIENTOT.

Conformément à la législation en vigueur, le Client a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique à l'adresse suivante : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Selon les dispositions de l'article 63 de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, il est porté à la connaissance du conducteur qu'il dispose du libre choix du réparateur professionnel.



L AUTO E.LECLERC

ARCYCOM SAS
11 AVENUE JEAN JAURES
78390 BOIS D ARCY

Téléphone : 01 30 14 41 66
Fax : 01 30 45 07 60

APE : 4711F SIRET : 514930320 00015
RCS : Versailles B 514930320
TVA Intracommunautaire FR12514930320

ORDRE DE REPARATION



9900400240695847

OR N° 406958 du 27/10/23

Page 1/2

RÉFÉRENCES CLIENT

Nom : [REDACTED]
Prénom : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]
Ville : [REDACTED]
Tel : [REDACTED] Port. [REDACTED]

VÉHICULE

Immatriculation : [REDACTED]
Modèle : MINI / COUNTRY2
COOPER - Essence
Kilométrage : 65123 kms Couleur : BLEU
Code alarme : Ecroû antivol : Non défini
Mise en circulation : 11/09/18
Type mine : M10MN1VP009Y773
N° série carte grise : WMWYW310403E66756

Vous avez été reçu par : Mr renault R.

Date d'arrivée : 27/10/23 à 16:22

Date de reprise : 27/10/23 à 16:31

RENDEZ-VOUS

CODE	DESIGNATION	REFERENCE	QTE	P.U. TTC	REM.	P.U. REM	TOT TTC	MEC
	DIVERS							
1073410	MONTAGE EQUIL VALVE 17P ET +	MEV17ET+	4.00	18.90			75.60	0008
1073436	p REMPLT DE LA VALVE (SI CAOUTCH.	FORFAIT	1.00					
352443	p POSE DEPOSE PNEU	MO001	1.00					
260257	p EQUILIBRAGE ROUE	MO004	1.00					
299420	VALVE TUBELESS OU OBUS	VALVE	1.00					
		STATION						
1085711	p PNEUS AV ET AR	PPAV+PPAR	1.00	0.01	100%00		0.00	0008
	WEB 89879							
	225/55/17 97H CONTI TS870P CONTI LES							
	4							
	ANTIVOL SUR SIEGE PASSAGE							
	ATTENTION							
	MONTER LES PNEUS SUR JANTE DANS							
	LE COFFRE PUIS A MONTER SUR LE							
	VEHICULE							
	ROUES SUR VEHICULE A DEPOSER							
	DANS LE COFFRE							
	RV 07112023 11H30							

TOTAL NET (€ HT)	63.00
TOTAL Taxes (€)	12.60
TOTAL (€ TTC)	75.60
Acompte	
Montant dû	75.60

Conformément aux dispositions légales des articles R.224-67 et R.224-22 et suivants du Code de la consommation, les centres "l'auto E.Leclerc" proposent aux consommateurs d'opter pour l'utilisation de pièces de rechange issues de l'économie circulaire à la place de pièces neuves. Ces pièces sont issues de centres de traitement de véhicules hors d'usages agréés et/ou sont remises en état conformément aux spécifications du fabricant conformément aux dispositions de l'article R.224-24 du Code de la consommation. Pour plus d'information, merci de vous rapprocher d'un conseiller technique de votre centre "l'auto E.Leclerc".

En cochant cette case, j'accepte l'utilisation de pièces détachées issues de l'économie circulaire. Leur fourniture est effectuée sous réserve de disponibilité, de l'indication par le professionnel du délai de disponibilité et de leur prix, et sous réserve de ne pas relever des exemptions de l'article R. 224-23 du code de la consommation.

(*) Par l'apposition de sa signature, le client certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes ; il reconnaît avoir pris connaissance et accepte les Conditions Générales de prestations et de vente de pièces détachées et accessoires figurant au verso.

L AUTO SAS ARCYCOM adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : 60 Rue La Boétie - 75008 Paris - <https://www.mediateurfevad.fr>.

.../...

1-142853482628
n° dossier
réclamation

ORIGINAL Facture Client - Mécanique PLAISIR

N° de client : 042943
N° de facture : 1AC072269
Date de facture : 26/04/2024
Date d'échéance : 26/04/2024
Mode de règlement : ESP/CHQ/CBMIR
N° TVA intracomm. :
N° de donneur d'ordre :

Marque / Modèle	N° Immat/VIN	Kilométrage/Date de mise en service	N° Entrée/Ordre de réparation
MINI		69498	/
Cooper	WMWYW310403E66756	11/09/2018	1092028

Référence	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Remise %	Montant H.T.	T.V.A. %	Montant T.T.C.
Forfait diagnostic						158,33		190,00
(TB) MC010000006	(MO) Réaliser un test véhicule	VT	1,00	158,33		158,33	20,00	190,00
(TB) MC010099000	(MO) Contrôle et analyse de la mémoire de défaut	VT	4,00	4,00				
			8,00					
Sous-total						158,33		190,00
(TB) MC013231091	(MO) Remplacer la colonne de direction	VT	13,00	13,54		176,02	20,00	211,22
(TB) MC0101400002	(MO) Essai routier	VT	4,00	13,54		54,16	20,00	64,99
ME99ERD	(MO) Recyclage des déchets		1,00	1,82		1,82	20,00	2,18
Sous-total						232,00		278,40
(PO) 32306874903	Colonne de direction-regl. Manuel	Pièce	1,00	544,26		544,26	20,00	653,11
(PO) 07119904024	Ecrou à six pans	Pièce	4,00	0,64		2,56	20,00	3,07
(PO) 32306778609	Vis Torx	Pièce	1,00	1,42		1,42	20,00	1,70
(PO) 07119908429	Vis ronde à six-pans	Pièce	1,00	1,74		1,74	20,00	2,09
(PO) 07149890645	Vis torx micro-encapsulation	Pièce	1,00	4,30		4,30	20,00	5,16
Sous-total						554,28		665,14

POUR VOTRE INFORMATION

Nos prestations sont réalisées et facturées selon le tarif barémé BMW GROUP France, sauf si mention contraire

Nous vous remercions de votre confiance.
Bonne route.

Conditions de règlement sous 30 jours.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40 euros.

Merci de faire parvenir votre règlement à l'ordre de SORAVIA à l'adresse suivant :
NEUBAUER LE CHESNAY Service comptabilité
46-48 RUE MOXOURIS
78 150 LE CHESNAY



TP = Temps passé en VT (12 VT=1 Heure)
TB = Temps barémé constructeur en VT (12 VT=1 Heure)
MO = Main d'oeuvre

TE = Travaux extérieurs PO = Pièce d'origine constructeur
PR = Pièce de réemploi PM = Pièce autre marque
RD = Participation au recyclage des déchets

Catégorie taux horaire: T1=Régime général: 13,54 HT€/VT - T2=Régime optionnel: 14,52 HT€/VT - T3=Haute technicité: 15,97 HT€/VT

Date du contrôle technique

Votre Conseiller Service Eric AMOURETTE

Conditions de paiement : Comptant

Coupon à joindre avec votre règlement

N° de client : 042943
N° de facture : 1AC072269
Date de facture : 26/04/2024
Date d'échéance : 26/04/2024
Mode de règlement : ESP/CHQ/CBMIR
Total T.T.C. 1 133,53

Taux T.V.A. %	Montant H.T.	Montant TVA	Montant T.T.C.
20,00	944,61	188,92	1 133,53

Domiciliation BQ : VDS SDC PARIS 2 (05687)
IBAN : FR52 3000 2056 8700 0006 0014 263
BIC : CRLYFRPP

Total T.T.C. 1 133,53
Acompte 0,00
Net à payer (EUR) 1 133,53

ARTICLE 1 – ESTIMATION

L'ordre de réparation signé par le Client comporte une indication sur la nature des opérations à effectuer à la demande du Client et l'estimation du coût de la réparation avant démontage du Véhicule. Mais l'examen du Véhicule peut révéler la nécessité d'autres travaux.

ARTICLE 2 – DEVIS

A la demande expresse du Client, supposant un diagnostic approfondi du Véhicule avec éventuellement démontage et remontage de certains de ses organes, un devis pourra être établi par notre entreprise. Lorsque le devis est payant, le Client en sera informé préalablement à son établissement. Le montant du devis sera déductible de la facture définitive des réparations si celles-ci ont été effectuées par notre entreprise. Si, à la suite de l'établissement d'un devis, le Client décide de ne pas faire réparer son Véhicule, le Client sera redevable outre des frais d'établissement du devis, des frais de démontage et remontage éventuels de son Véhicule.

ARTICLE 3 – EXÉCUTION DE L'ORDRE DE RÉPARATION

Les travaux mis en œuvre par notre entreprise correspondent à l'ordre de réparation signé. Notre entreprise s'engage à exécuter ces travaux conformément aux préconisations techniques du constructeur du Véhicule. S'il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, le Client donnera son accord par écrit sur ces travaux complémentaires. Si le Client ne peut se déplacer pour la signature d'un nouvel ordre de réparation ou d'un avenant, cet accord pourra intervenir par courriel. Avant confirmation de cet accord, le Client pourra demander une nouvelle estimation ou un devis. Si nécessaire, le Véhicule sera mis à jour vers la version la plus récente du logiciel, les données du Véhicule seront alors cryptées et temporairement enregistrées par notre entreprise. Cette mise à jour peut entraîner des modifications telles que :

- Activation de nouvelles fonctionnalités qui ne portent pas atteinte, de manière significative, aux fonctionnalités existantes,
- Eracement de modifications du logiciel du Véhicule qui ont été apportées par le Client,

ARTICLE 4 – TRAVAUX SOUS GARANTIE

L'ordre de réparation remis au Client lors de la réception de son Véhicule tient lieu de justificatif des travaux sous garantie par le Client. Cependant, le Client pourra, à sa demande, obtenir de notre entreprise une attestation précisant la nature des travaux réalisés sous garantie.

ARTICLE 5 – DATE DE LIVRAISON

La livraison du Véhicule réparé interviendra à la date stipulée sur l'ordre de réparation. Notre entreprise s'engage à faire diligence pour obtenir les pièces à changer dans les meilleurs délais. Toutefois, notre entreprise peut être confrontée à des circonstances indépendantes de sa volonté ou à des délais exceptionnels d'approvisionnement des pièces détachées. Dans une telle hypothèse, la date de livraison sera reportée d'une durée équivalente au retard engendré par ces circonstances ou délais. Le Client en sera informé.

ARTICLE 6 – ACCESSOIRES – CARBURANT

Lors de la réception du Véhicule à l'atelier, le Client aura la faculté d'attirer l'attention de l'entreprise sur tel élément particulier monté sur son Véhicule ou sur tout autre point qu'il jugera utile de signaler. L'entreprise n'est responsable que des accessoires et appareils fixés au Véhicule et des objets confiés à son magasin après inventaire, ainsi que de la quantité de carburant, notament à l'entrée du Véhicule à l'atelier.

ARTICLE 7 – GARDE DU VÉHICULE – ENLEVÈMENT

Conformément au droit commun, notre entreprise répond des dommages causés au Véhicule pendant la durée de la garde.

L'état apparent du Véhicule lors de sa réception est mentionné sur l'ordre de réparation. Notre entreprise s'oblige à restituer le Véhicule dans l'état de propreté dans lequel elle l'a réceptionné.

ARTICLE 8 – ENLEVÈMENT

L'envoi de la facture constitue mise à disposition du Véhicule terminé. En cas de non-enlèvement dans un délai de 8 jours et après l'envoi d'une lettre recommandée, valant mise en demeure adressée au Client, et stipulant le montant des frais de garde, le Véhicule sera considéré comme étant en garde aux frais du Client.

ARTICLE 9 – PIÈCES DE RECHANGE

Si l'ordre de réparation mentionne la remise au Client des pièces remplacées, celle-ci lui seront restituées au moment de la livraison de son Véhicule. Le Client ne peut renoncer à la reprise des pièces de carrosserie ou encombrantes par leur poids ou leur dimension, que si l'ordre de réparation stipule que ces pièces ne seront pas remises au Client. Si les pièces remplacées ne sont pas reprises par le Client au moment de la livraison de son Véhicule, notre entreprise pourra en disposer librement. Font exception au principe de restitution quelle que soit la mention portée sur l'ordre de réparation, les pièces changées dans le cadre de la garantie contractuelle ou d'un échange standard.

ARTICLE 10 – DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange sont disponibles pendant une durée de 10 ans décomptée à partir de la date de fin de production par le constructeur du modèle auquel elles sont destinées.

ARTICLE 11 – RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'entreprise explique les réparations effectuées. Toute anomalie dont notre entreprise aurait connaissance lors de la livraison du Véhicule et n'ayant pas fait l'objet d'un ordre de réparation sera signalée au Client et sera mentionnée sur la facture. Au cas où le Client refuserait de remédier immédiatement à une anomalie quelconque ayant une incidence sur la sécurité du Véhicule et qui lui serait signalée par notre entreprise, il s'engage à nous signer une décharge de responsabilité.

ARTICLE 12 – COLLECTE, ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Conformément à la réglementation en vigueur, notre entreprise fait collecter, éliminer et valoriser les pièces de rechange usagées et autres déchets automobiles issues des opérations de maintenance et réparation. En fonction de la nature du déchet, ce traitement peut être facturable et portera la mention « Participation aux frais d'élimination et de valorisation des déchets liés à la prestation ». La méthode de calcul de cette participation est affichée dans le lieu de réception de la Clientèle.

ARTICLE 13 – UTILISATION DE PIÈCES ISSUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Conformément à l'article R. 224-22 du code de la consommation, le Client est informé de la possibilité d'opter pour l'utilisation de Pièces Issues de l'Économie Circulaire (PIEC) à la place des pièces neuves. L'option de fourniture des PIEC est effectuée sous réserve de disponibilité, de l'indication du délai de disponibilité et de leur prix, et sous réserve de ne pas relever des exemptions de l'article R.224-23 du code de la consommation. La liste, le délai, le prix et l'origine des PIEC susceptibles d'être ainsi utilisées figurent en annexe du présent ordre de réparation.

ARTICLE 14 – FACTURATION – PAIEMENT

Les factures de réparation sont payables comptant dès la réalisation de la prestation et avant l'enlèvement du Véhicule. Le paiement anticipé d'une facture ne donne pas lieu à un escompte. Notre entreprise sera en droit de retenir le Véhicule jusqu'à complet paiement des sommes dues à raison des prestations réalisées conformément à l'ordre de réparation et ses éventuels avenants. Des pénalités de retard d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sont appliquées en cas de paiement des sommes dues après la date figurant sur la facture. Conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement d'un professionnel rendra également exigible, de plein droit, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40€.

En cas de réparation consécutive à un accident couvert par une assurance, et sauf accord de règlement direct passé entre l'entreprise et la Société d'Assurance concernée, le Client est seul responsable du paiement des travaux effectués, l'assurance n'ayant jamais avec l'entreprise de liens de droit. L'entreprise reste cependant à la disposition de la Société d'Assurance pour lui communiquer tous les renseignements dont elle peut avoir besoin.

ARTICLE 15 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les pièces de rechanges demeurent la propriété de notre entreprise jusqu'à complet paiement de leur prix et de ses accessoires. Le transfert de risques interviendra néanmoins à la date de la livraison des pièces de rechange.

ARTICLE 16 – GARANTIE DES PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange d'origine constructeur facturées au Client par notre entreprise bénéficient d'une garantie de 24 mois à compter de la date de livraison ou de montage de la pièce (la date de la facture faisant foi) contre tout défaut de matière ou vice de construction. La garantie commerciale assumée par notre entreprise dans le cadre du présent article est formellement limitée dans ses effets à la réparation ou remplacement, des éléments défectueux, à la condition toutefois que la remise en état ou le remplacement soit exécuté par un Concessionnaire ou Agent du Constructeur agréé pour le service du Véhicule. L'obligation de garantie des pièces de rechange s'éteint immédiatement et de plein droit si la causalité du défaut est due aux hypothèses suivantes :

- Modification des caractéristiques techniques d'origine du Véhicule par rapport aux spécifications du Constructeur,
 - Réparation ou entretien par un garage n'appartenant pas au réseau de services agréé par BMW France ou toute autre société du BMW Group, étant précisé que le bénéficiaire de la garantie n'est cependant pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation ou d'entretien non couvertes par la garantie par un tel réparateur du réseau de services agréé ;
 - Défaut de respect du mode d'utilisation et des prescriptions d'entretien ou de montage BMW, notament en ce qui concerne les contrôles et inspections qui doivent être exécutés conformément aux prescriptions du Constructeur,
 - Utilisation, pour la réparation du Véhicule de pièces qui ne sont pas des pièces d'origine ou de pièces qui ne sont pas de qualité équivalente,
 - Montage d'une pièce de rechange sur un autre Véhicule que celui pour lequel la pièce est destinée,
 - Usure normale de la pièce de rechange
 - Utilisation du Véhicule dans des compétitions ou des conditions pour lesquelles il n'est pas homologué. »
- Pour les pièces de rechange d'origine constructeur remplacées sur un Véhicule bénéficiant de la garantie commerciale, c'est le délai restant à parcourir sur ladite garantie qui s'applique et non la garantie des pièces de rechange.

ARTICLE 17 – RÉCLAMATIONS/LITIGES

En cas de contestation relative à la bonne exécution des travaux demandés, le Client doit nous en avvertir immédiatement, et nous mettre en position de faire toutes constatations utiles. Aucune réclamation ne sera examinée après un délai de deux mois à compter de la date de la facture de réparation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de démontage de la pièce ou de l'organe incriminé, en dehors de notre présence. Notre entreprise reste tenue des défauts de conformité des pièces vendues et des Vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil. Extraits des dispositions relatives à la conformité du bien et à la garantie légale des Vices cachés : "Article L.217-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance. "Article L.217-5 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de délivrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Article L.217-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien, doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notament dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-12 du Code de la Consommation : l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ;

Article L.217-16 du code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code Civil : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. Article L.1648 al. 1 du Code Civil : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

En tout état de cause, le Véhicule sera ramené à nos ateliers par les soins et aux frais du Client. En cas de litige, le Client a le droit, s'il est un consommateur, de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Dès que le médiateur sera référencé auprès de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, ses coordonnées seront disponibles sur notre site internet. Le Client s'engage à ne laisser aucun objet de valeur dans le Véhicule. Le Réparateur Agréé décline toute responsabilité au titre de toute perte ou dommage aux objets laissés dans le Véhicule.

ARTICLE 18 – LOI APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES- MEDIATION

Le présent ordre de réparation est soumis à la loi française. En cas de litige relatif aux travaux objet du présent ordre de réparation, le Client s'il est consommateur, au sens du code de la consommation aura la faculté de recourir à un médiateur de la consommation, conformément aux articles L.612-1 et suivants du code de la consommation, en vue du règlement amiable du litige, après avoir tenté de résoudre le litige directement avec notre entreprise ou, le cas échéant, avec la société BMW France, par une réclamation écrite adressée à notre entreprise à l'adresse en-tête du présent ordre de réparation ou, en cas de litige impliquant BMW France, auprès de son Centre d'Interactions Clients de BMW France par écrit à l'adresse suivante : BP 70086, 67016 STRASBOURG CEDEX.

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de notre entreprise ou, le cas échéant de BMW France, dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur pourra saisir gratuitement un médiateur inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

- soit le centre de médiation compétent pour traiter des litiges relevant de la responsabilité de notre entreprise (ex: manquement dans l'exécution des travaux) en s'adressant au Médiateur du Conseil National des Professions de l'Automobile par courrier à l'adresse suivante: 50, rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex ou sur son site internet www.mediateur-cnpa.fr, soit au Médiateur auprès de la FNAA en s'adressant à lui par courrier à l'adresse suivante Immeuble Axa Nord ; 9-11 avenue Michelet- 93583 Saint Ouen Cedex ou sur son site internet www.mediateur.fnaa.fr selon les affiliations du Vendeur.

soit le médiateur de BMW France compétent pour traiter des litiges susceptibles de relever de sa responsabilité (ex: garantie des vices cachés des pièces d'origine) en s'adressant à lui par courrier à l'adresse suivante : Médiation Cmfim, 21 rue des Malmaisons, 75013 Paris ou sur son site internet www.mediationcmfim.fr.

ARTICLE 19 – OPPOSITION AU DEMARCHE TELEPHONIQUE

Il est rappelé que si vous ne souhaitez pas faire l'objet d'une prospection commerciale par téléphone, vous pouvez, à tout moment, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite « Bloctel ».

ARTICLE 20 - TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'intervention visée par le présent ordre de réparation, sont toutes nécessaires à l'exécution des services résultant du présent ordre de réparation ainsi qu'à la poursuite des intérêts légitimes du concessionnaire/réparateur agréé et des destinataires de ces données aux fins de gestion commerciale de la Clientèle et notament de gestion de la garantie commerciale, de réalisation d'enquêtes de satisfaction du Client, d'analyse et le calcul du potentiel après-vente du concessionnaire/réparateur agréé, d'analyse de la pertinence des campagnes marketing ainsi que d'analyse de la qualité des prestations effectuées. A cette fin, ces données sont traitées par le concessionnaire/réparateur agréé, responsable du traitement identifié en-tête du présent ordre de réparation et seront transférées, au besoin, aux sociétés du groupe BMW et aux membres de son réseau ainsi qu'aux partenaires commerciaux susceptibles de délivrer des services au Client en relation avec son Véhicule. Les données collectées seront conservées pendant la durée de la relation commerciale issue des services résultant du présent ordre de réparation et de leurs suites incluant les délais de recours au titre de toute réclamation concernant ledit Véhicule et les services qui y sont associés. Lors de la prise en charge du Véhicule en vue de prestations d'entretien, de maintenance ou de réparation, des informations techniques relatives au numéro d'identification du Véhicule seront exploitées par le concessionnaire/réparateur agréé. Ces informations peuvent être lues ou extraites depuis la commande du Véhicule via un dispositif de lecture de clé et depuis la prise réglementaire OBD (« On-board diagnostics») par des dispositifs de diagnostic spéciaux. Les informations techniques sont collectées et traitées par le concessionnaire/réparateur agréé pour aider à la bonne exécution des opérations à effectuer. Elles incluent essentiellement :

- Les données de base du Véhicule (par ex. numéro de série, type de Véhicule, date de fabrication, équipements) ;
 - Les données concernant le statut du Véhicule (par ex. kilométrage, niveau de carburant) ;
 - Les données des boîtiers électroniques (par ex. défaut de la pompe à eau, défaut de la pompe à frein) ;
 - Les versions des logiciels (par ex. carte de navigation) ;
 - Les données d'entretien et d'ateliers (par ex. entretien requis, carnet de bord électronique).
- La collecte et le traitement des données, sans lesquels la bonne réalisation des opérations à effectuer ne peut potentiellement pas être réalisée, sont nécessaires à l'exécution de l'ordre de réparation. BMW France et la société BMW AG, en sa qualité de constructeur du Véhicule, peuvent accéder aux données ci-dessus pour apporter un éventuel support technique ou autre aux concessionnaires et aux réparateurs agréés résultant du présent ordre de réparation. Par ailleurs, pour permettre au constructeur de satisfaire à ses obligations, notament en matière de sécurité des produits et d'information s'y rapportant envers les consommateurs (campagnes de rappel, par exemple), le constructeur du Véhicule devra accéder aux données techniques du Véhicule. Aux fins de suivi des dommages au Véhicule et des réparations effectuées, notament à la suite d'un sinistre automobile, tout ou partie des informations ci-dessus pourra, le cas échéant, être transféré à la société de location du constructeur (Alphabet) ou, sur demande du Client, à sa compagnie d'assurance. Dans le cadre de ses obligations légales, le constructeur collecte et transmet à la Commission européenne certaines données relatives à la consommation du Véhicule (appelées données OBF-CM). Le Client demeure toutefois libre d'indiquer au concessionnaire/réparateur agréé qu'il refuse que ces données soient collectées et transmises à cette fin. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et libertés" modifiée et au règlement général sur la protection des données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données le concernant ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ses données, du droit de demander la limitation du traitement de ses données et du droit à la portabilité desdites données. Le Client dispose également du droit de donner des directives sur le sort de ses données à caractère personnel après sa mort. Le Client peut exercer ce droit en s'adressant au Concessionnaire dont les coordonnées figurent en tête du présent ordre de réparation ou au Centre d'Interactions Clients BMW par écrit à l'adresse suivante : CS 60025, 67013 STRASBOURG CEDEX ou par courriel à service-client@bmw.fr.
- Le Client dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle chargée de surveiller l'application du RGPD.



Modalité de l'Ordre de Réparation	
N°OR :	1092028
Réception le :	23 / 04 / 2024 à 17 : 18
Promis le :	26 / 04 / 2024 à 17 : 00
N° de cravate de stationnement :	/
En cas de travaux supplémentaires	
Date rappel du client :	
Nouvelle date de livraison :	

Informations client	N° : 042943
[REDACTED]	
[REDACTED]	
[REDACTED]	
Mail:	[REDACTED]
Tel:	[REDACTED]
Mobile:	[REDACTED]

Informations véhicule																																															
Véhicule	Modèle	Type	Immatriculation	N° de Série	Kilométrage																																										
MINI	Cooper	YW31	[REDACTED]	WMWYW310403E66756	69498																																										
Date de mise en service	Prochain Entretien		Prochain contrôle technique		Niveau de carburant / charge																																										
11/09/2018					0 1/4 1/2 3/4 1																																										
<table border="0"> <tr> <th colspan="6">Identification</th> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>X</td> <td colspan="4">Domage gravillonnage</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>O</td> <td colspan="4">Enfoncements</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>/</td> <td colspan="4">Impacts optiques/feux</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>~</td> <td colspan="4">Rayures</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>△</td> <td colspan="4">Lésions carrosserie</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>□</td> <td colspan="4">Conditionnement anticorrosion caisse</td> </tr> </table>						Identification						<input checked="" type="checkbox"/>	X	Domage gravillonnage				<input type="checkbox"/>	O	Enfoncements				<input type="checkbox"/>	/	Impacts optiques/feux				<input type="checkbox"/>	~	Rayures				<input type="checkbox"/>	△	Lésions carrosserie				<input type="checkbox"/>	□	Conditionnement anticorrosion caisse			
Identification																																															
<input checked="" type="checkbox"/>	X	Domage gravillonnage																																													
<input type="checkbox"/>	O	Enfoncements																																													
<input type="checkbox"/>	/	Impacts optiques/feux																																													
<input type="checkbox"/>	~	Rayures																																													
<input type="checkbox"/>	△	Lésions carrosserie																																													
<input type="checkbox"/>	□	Conditionnement anticorrosion caisse																																													
<input type="checkbox"/> Véhicule ne peut pas être examiné			<input type="checkbox"/> Dépassement de l'échéance de maintenance																																												

Objet de l'intervention	
1) Forfait diagnostic 190 euros TTC Hors démontage 2) Diagnostic direction assistée bruit / grincement / au braquage par intermittence (surtout en manoeuvre) 3) Diagnostic bruit Claquement a l accélération et au levé de pied	

Pièces origine BMW :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Pièces remplacées à déposer dans le véhicule :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Travaux sur estimation CF.art 1 CGR :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Montant indicatif :	€
Travaux sur devis CF.art 2 CGR :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Montant devis :	€
Conformément à l'article R. 224-22 du code de la consommation, le Client est informé de la possibilité d'opter pour l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) à la place des pièces neuves. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Le Client demande que la réparation de son Véhicule soit réalisée au moyen de PIEC. L'option de fourniture des PIEC est effectuée sous réserve de disponibilité, de l'indication du délai de disponibilité et de leur prix, et sous réserve de ne pas relever des exemptions de l'article R. 224-23 du code de la consommation. La liste, le délai, le prix et l'origine des PIEC susceptibles d'être ainsi utilisées seront annexés à votre devis.			

Fait en deux exemplaires,
Pour le réparateur,
Signature du conseiller Service

Eric AMOURETTE

Accord client (signature)



SAS au capital de 480 000 euros
 SIRET 324 456 904 00063 - APE 4511Z - RC Versailles 82B539 - TVA intra FR71324456904
 bmw-plaisir@neubauer.fr
 Siège social :
SORAVIA
 141 Rue des Pêcheurs
78370 PLAISIR
 Tél. : 01 30 05 70 90

ORIGINAL Facture Client - Service Rapide

N° de client : 042943
 N° de facture : 1AC058076
 Date de facture : 17/09/2021
 Date d'échéance : 17/09/2021
 Mode de règlement : ESP/CCP/CHQ/CB
 N° TVA intracomm. :
 N° de donneur :

Marque / Modèle	N° Immat/VIN	Kilométrage/Date de mise en service	N° Entrée/Ordre de réparation
MINI		46355	/
Cooper	WMWYW310403E66756	11/09/2018	1071750

Référence	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Remise %	Montant H.T.	Code T.V.A.	Montant T.T.C.
	FORFAIT ESSAI ROUTIER		1,00	35,00		35,00	12	42,00
(TB) MC0101400002	Essai routier	VT	6,00					

Opération(s) réalisée(s)								
(TB) MCMIO000105	Service prestations standard	VT	2,00	11,60		23,20	12	27,84
(TB) MC010000614	Service frein arrière	VT	8,00	11,60		92,80	12	111,36
(PO) 34356865612	Palpeur d'usure de plaquette arrière	Pièce	1,00	27,24		27,24	12	32,69
(PO) 34216859917	Kit rép. garnitures de freins s. amiant	Pièce	1,00	120,42		120,42	12	144,50
(PO) 83192158851	Pâte pour plaquettes de frein	Pièce	2,00	0,58		1,16	12	1,39
(PO) 83192413695	Nettoyant pour freins, sans acétone	Pièce	1,00	0,67		0,67	12	0,80
(TB) MC010000612	Service frein avant	VT	6,00	11,60		69,60	12	83,52
(PO) 34106860019	Kit rép. garnitures de freins s. amiant	Pièce	1,00	176,82		176,82	12	212,18
(PO) 34356888167	Palpeur usure garnitures freins avant g	Pièce	1,00	27,24		27,24	12	32,69
(PO) 83192158851	Pâte pour plaquettes de frein	Pièce	2,00	0,58		1,16	12	1,39
(PO) 83192413695	Nettoyant pour freins, sans acétone	Pièce	1,00	0,67		0,67	12	0,80
	Sous-total					540,98		649,18

(TB) MCMIO000618	Service liquide de frein	VT	8,00	11,60		92,80	12	111,36
(PO) 83132405977	liquide de frein DOT4 LV, faible viscos.	Pièce	1,00	10,42		10,42	12	12,50
	Sous-total					103,22		123,86

Voir page suivante

TP = Temps passé exprimé en heure
 TB = Temps barémé constructeur en VT (12 VT=1 heure)

FO = Forfait
 TE = Travaux extérieurs
 PR = Pièce de réemploi

PO = Pièce d'origine constructeur
 PM = Pièce autre marque
 RD = Participation au recyclage des déchets



SAS au capital de 480 000 euros
 SIRET 324 456 904 00063 - APE 4511Z - RC Versailles 82B539 - TVA intra FR71324456904
 bmw-plaisir@neubauer.fr
 Siège social :
 SORAVIA
 141 Rue des Pêcheurs
 78370 PLAISIR
 Tél. : 01 30 05 70 90

ORIGINAL Facture Client - Service Rapide

N° de client : 042943
 N° de facture : 1AC058076
 Date de facture : 17/09/2021
 Date d'échéance : 17/09/2021
 Mode de règlement : ESP/CCP/CHQ/CB
 N° TVA intracomm. :
 N° de donneur :

Marque / Modèle	N° Immat/VIN	Kilométrage/Date de mise en service	N° Entrée/Ordre de réparation
MINI		46355	/
Cooper	WMWYW310403E66756	11/09/2018	1071750

Référence	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Remise %	Montant H.T.	Code T.V.A.	Montant T.T.C.
-----------	-------------	-------	-----	---------------	----------	--------------	-------------	----------------

TP = Temps passé exprimé en heure
 TB = Temps barémé constructeur en VT (12 VT=1 heure)

FO = Forfait
 TE = Travaux extérieurs
 PR = Pièce de réemploi

PO = Pièce d'origine constructeur
 PM = Pièce autre marque
 RD = Participation au recyclage des déchets

POUR VOTRE INFORMATION**Conditions de règlement sous 30 jours.**

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40 euros.

Merci de faire parvenir votre règlement à l'ordre de SORAVIA à l'adresse suivant :
 NEUBAUER LE CHESNAY Service comptabilité
 46-48 RUE MOXOURIS
 78 150 LE CHESNAY

Date de contrôle technique**Votre Conseiller Service Jérôme PUJOL**

Conditions de paiement : Comptant

Coupon à joindre avec votre règlement

N° de client : 042943
 N° de facture : 1AC058076
 Date de facture : 17/09/2021
 Date d'échéance : 17/09/2021
 Mode de règlement : ESP/CCP/CHQ/CB

Total T.T.C. 815,04

Code T.V.A.	Taux T.V.A. %	Montant H.T.	Montant TVA	Montant T.T.C.
12	20,00	679,20	135,84	815,04

Coordonnées bancaires du fournisseur :
 Domiciliation : BECM CHARTRES ENTREPRISE
 IBAN : FR76 1189 9003 2500 0104 6280 131
 BIC : CMCIFR2A

Total T.T.C. 815,04
 Acompte 0,00
 Net à payer (EUR) 815,04



SAS au capital de 480 000 euros
 SIIRET 324 456 904 00063 - APE 4511Z - RC Versailles 82B539 - TVA intra FR71324456904
 bmw-plaisir@neubauer.fr
 Siège social :
 SORAVIA
 141 Rue des Pêcheurs
 78370 PLAISIR
 Tél. : 01 30 05 70 90

ORIGINAL Facture Client - Mécanique PLAISIR

N° de client : 035656
 N° de facture : 1AC050915
 Date de facture : 18/05/2020
 Date d'échéance : 18/05/2020
 Mode de règlement : ESP/CCP/CHQ/CB
 N° TVA intracomm. :
 N° de donneur :

Marque / Modèle	N° Immat/VIN	Kilométrage/Date de mise en service	N° Entrée/Ordre de réparation					
MINI		26330	/					
MINI Cooper Country	WMWYW310403E66756	11/09/2018	1062395					
Référence	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Remise %	Montant H.T.	Code T.V.A.	Montant T.T.C.

Opération(s) réalisée(s)		Unité	Qté	Prix Unitaire	Remise %	Montant H.T.	Code T.V.A.	Montant T.T.C.
(TB) MCMIO000105	Service prestations standard	VT	2,00	11,25		22,50	12	27,00
Sous-total						22,50		27,00
(TB) MCMIO000610	Service huile moteur	VT	10,00	11,25		112,50	12	135,00
(PM) MOBIL	Huile moteur Mobil 5W30 Longlife04	Pièce	5,00	26,00		130,00	12	156,00
(PO) 11428593186	KIT CARTOUCHE DE FILTRE À HUILE	Pièce	1,00	20,50		20,50	12	24,60
Sous-total						263,00		315,60
(TB) MCMIO000616	Service microfiltre	VT	2,00	11,25		22,50	12	27,00
(PO) 64316835405	JEU MICROFILTRES/FILTRE À CHARBON ACTIF	Pièce	1,00	61,18		61,18	12	73,42
Sous-total						83,68		100,42
(PO) 83122468609	Détergent vitres avec antigel	Pièce	1,00	5,00		5,00	12	6,00
Sous-total						5,00		6,00

Voir page suivante

TP = Temps passé exprimé en heure
 TB = Temps barémé constructeur en VT (12 VT=1 heure)

FO = Forfait
 TE = Travaux extérieurs
 PR = Pièce de réemploi

PO = Pièce d'origine constructeur
 PM = Pièce autre marque
 RD = Participation au recyclage des déchets

449€09
 1



SAS au capital de 480 000 euros
 SIRET 324 456 904 00063 - APE 4511Z - RC Versailles 82B539 - TVA intra FR71324456904
 bmw-plaisir@neubauer.fr
 Siège social :
 SORAVIA
 141 Rue des Pêcheurs
 78370 PLAISIR
 Tél. : 01 30 05 70 90

ORIGINAL Facture Client - Mécanique PLAISIR

N° de client : 035656
 N° de facture : 1AC050915
 Date de facture : 18/05/2020
 Date d'échéance : 18/05/2020
 Mode de règlement : ESP/CCP/CHQ/CB
 N° TVA intracomm. :
 N° de donneur : NATHALIE HARIOT, 22 ALLEE DE VERSAILLES, GUYANCOURT 0637977232

MME HARIOT NATHALIE

22 ALLEE DE VERSAILLES

78280 GUYANCOURT

Marque / Modèle	N° Immat/VIN	Kilométrage/Date de mise en service	N° Entrée/Ordre de réparation
MINI	FA-608-GP	26330	/
MINI Cooper Country	WMWYW310403E66756	11/09/2018	1062395

Référence	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Remise %	Montant H.T.	Code T.V.A.	Montant T.T.C.
-----------	-------------	-------	-----	---------------	----------	--------------	-------------	----------------

TP = Temps passé exprimé en heure
 TB = Temps barémé constructeur en VT (12 VT=1 heure)

FO = Forfait
 TE = Travaux extérieurs
 PR = Pièce de réemploi

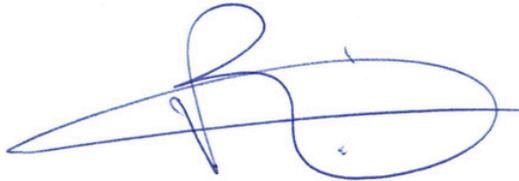
PO = Pièce d'origine constructeur
 PM = Pièce autre marque
 RD = Participation au recyclage des déchets

POUR VOTRE INFORMATION

Nos prestations sont réalisées et facturées selon le tarif barémé BMW GROUP France, sauf si mention contraire

**** LAVAGE EXPRESS OFFERT ***

Nous vous remercions de votre confiance.
 Bonne route.

 18/05/20

Date de contrôle technique

Votre Conseiller Service

Jérôme PUJOL

Conditions de paiement : Comptant

Coupon à joindre avec votre règlement

N° de client : 035656
 N° de facture : 1AC050915
 Date de facture : 18/05/2020
 Date d'échéance : 18/05/2020
 Mode de règlement : ESP/CCP/CHQ/CB
Total T.T.C. 449,02

Code T.V.A.	Taux T.V.A. %	Montant H.T.	Montant TVA	Montant T.T.C.
12	20,00	374,18	74,84	449,02

Total T.T.C. 449,02
Acompte 0,00
Net à payer (EUR) 449,02



N° d'imprimé : D 126935927

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE

14/09/2024

N° DU PROCÈS-VERBAL

24357681

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger : ARD, ARG

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

13/09/2026

Kilométrages relevés lors des derniers contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :
29.09.2022: 55 843 km

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : S078D252

(9) RAISON SOCIALE : CONTRÔLE TECHNIQUE MONTIGNY LE BRET

(3) COORDONNÉES : 11, Avenue des Prés

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél : 01.30.57.34.00 Fax : 0

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 078D1090

SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1ère mise en circulation

 11/09/2018 11/09/2018

Marque

Désignation commerciale

MINI

MINI

(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre

WMWYW310403E66756

M1

VP

Type/CNIT

Énergie

M10MN1VP009Y773

ES

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

72348

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-2.9 m/km			
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$) :	0 %		2 %	
Forces verticales :	869 daN		631 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	339 daN	311 daN	225 daN	221 daN
Déséquilibre (< 20%) :	9 %		2 %	
Forces de freinage (efficacité) :	339 daN	311 daN	225 daN	221 daN
Taux d'efficacité globale ($\geq 58\%$) : 73 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité ($\geq 18\%$) : 24 %				
Émissions à l'échappement				
CO Ralenti ($\leq 0,3\%$) : 0.00% CO ralenti accéléré ($\leq 0,2\%$) : 0.00% Lambda (0,97 à 1,03) : 1.011				
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) :	-1.1 %	-1.4 %		
Feux de brouillard avant (-3,5% à -1%) :	-1.8 %	-1.9 %		

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE



N° d'imprimé : D 114743526

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE

29/09/2022

N° DU PROCÈS-VERBAL

22338256

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

28/09/2024

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S078D252

(9) RAISON SOCIALE : CONTROLE TECHNIQUE MONTIGNY LE BRET

(3) COORDONNÉES : 11, Avenue des Prés

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél : 01.30.57.34.00 Fax : 0

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRÉNOM : GLAIS ALEXANDRE

N° D'AGRÈMENT : 078D1161

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1ere mise en circulation

11/09/18

11/09/18

Marque

Désignation commerciale

MINI

MINI

(1) N° dans la série du type (5) Catégorie internationale Genre

WMWYW310403E66756

M1

VP

Type/CNIT

Énergie

M10MN1VP009Y773

ES

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

55843

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-3.7 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	4 %		10 %	
Forces verticales :	887 daN		667 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	312 daN	285 daN	212 daN	198 daN
Déséquilibre (< 20%) :	9 %		7 %	
Forces de freinage (efficacité) :	312 daN	285 daN	212 daN	198 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 58%) :	64 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) :	20 %			
Émissions à l'échappement				
CO Ralenti (≤ 0,3) : 0.01 CO ralenti accéléré (≤ 0,2) : 0.02 Lambda (0,97 à 1,03) : 1.016				
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) :	-1.3 %	-1.4 %		
Feux de brouillard avant (-3.5% à -1%) :	-1.3 %	-1.7 %		